



PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 SEPTEMBRE 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le dix-neuf septembre, à vingt et une heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au Parc des sports l'Enjeu à Parthenay, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX Laurence, VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Michel BAUDOIN

Pouvoirs :

Françoise PRESTAT-BERTHELOT donne procuration à Béatrice LARGEAU
Jean-Paul GARNIER donne procuration à Françoise BELY

Absences excusées : Nicolas GUILLEMINOT, Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	2
2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 22 MARS, 24 MAI, 27 JUIN, 19 JUILLET 2018	3
SERVICES A LA POPULATION.....	3
3 - RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA COMMUNAUTE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – MODIFICATION – LOT N°5	3
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION.....	4
4 - ECHANGE DEMATERIALISE DES DONNEES D'ETAT-CIVIL - CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE LA JUSTICE, LA COMMUNE ET L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES – APPROBATION D'UN AVENANT N°1.....	4
SANTE ET OFFRE DE SOINS	4
5 - CREATION D'UN CENTRE DE SANTE – CANDIDATURE A UN APPEL A PROJET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE.....	4
AFFAIRES FINANCIERES	10
6 - CONSTRUCTION DU PARC DES SPORTS L'ENJEU - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DU PETIT SANITAT	10
7 - RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT DES GRIPPEAUX – APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.....	11
RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE.....	12
8 - EGLISE SAINT-LAURENT - RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - MARCHE DE TRAVAUX – APPROBATION D'AVENANTS	12
Mme LAMBERT :	12
AFFAIRES TECHNIQUES	14
9 - SERVICES TECHNIQUES – MODIFICATION DES TARIFS 2018.....	14
QUESTIONS DIVERSES.....	15

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1329 :

1329	23 juillet 2018	Devis	GEOFFROY	Travaux pour le supprimeur dans le local technique du Parc des Sports l'Enjeu - Services Techniques	4 368,34 €
------	--------------------	-------	----------	---	------------

M. DEVAUD : Pour la réalisation des travaux, le bureau d'étude s'est basé sur une pression d'eau de service nominale de 3 bars. Or, à la réception, il s'avère que la pression du réseau d'eau de ville ne dépassait guère les 1 bar entraînant un dysfonctionnement sur la distribution de l'eau chaude, à savoir l'absence d'eau chaude dans le bloc vestiaires 1 et une distribution non régulière dans le bloc vestiaires 2.

Il y a 33 douches sur le site qui fonctionnent en même temps. Un surpresseur est donc nécessaire pour assurer la production d'eau chaude à l'ensemble des douches.

Cette installation étant considérée comme une amélioration de l'équipement, la dépense incombe au maître d'ouvrage.

L'agrandissement du regard du compteur d'eau sera réalisé en interne par les services techniques.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1330 :

1330	23 juillet 2018	Devis	SPORTINGSOLS	Fourniture d'un panneau de score électronique Parc des Sports l'Enjeu - Services Sports	2 520,00 €
------	--------------------	-------	--------------	---	------------

M. DEVAUD : Cette dépense fait suite à la délibération du 24 mai 2018 instaurant un tarif pour l'affichage publicitaire sous le panneau score du stade l'Enjeu permettant le financement à moyen terme de cet équipement.

Des précisions ont été demandées s'agissant des commandes publiques n°1392 et 1421 :

1392	17 août 2018	Bon de cde	POINT P	Matériaux enduit Parc des Sports l'Enjeu travaux en régie - Service Achats	743,75 €
1421	24 août 2018	Bon de cde	POINT P	Matériaux enduit Parc des Sports l'Enjeu travaux en régie - Service Achats	992,40 €

M. ROUVREAU : Nous avons réalisé un mur en parpaings qu'il convenait d'enduire en harmonie avec les couleurs du château d'eau. Idem pour le mur extérieur des riverains qui n'était pas inclus dans les travaux du stade. Ce sera un enduit ciment dont la peinture sera réalisée dans un deuxième temps.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1412 :

1412	24 août 2018	Devis	SCEDI GOBIN	Diagnostic de mesure d'empoussièrement à l'air à l'Hôtel de Ville et de la Communauté - Service Techniques	2 592,00 €
------	-----------------	-------	-------------	--	------------

M. ROUVREAU : Les travaux de désamiantage de l'Hôtel de Ville et de la Communauté étant achevés, des mesures d'empoussièrement ont été réalisées. Celles-ci sont réglementaires afin de pouvoir redonner l'accès au personnel ou aux autres entreprises du chantier. Les mesures sont revenues négatives ; 0 fibre.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1452

1452	29 août 2018	Bon de cde	SVP SERVICES VEHICULE	Réparation Maxity DC679BA sce voirie - Service Achats	2 960,01 €
------	-----------------	---------------	--------------------------	--	------------

M. ROUVREAU : Ce véhicule Renault Maxity (acheté en 2014) a été déposé chez ce garagiste pour un problème d'embrayage. Il résulte que ce véhicule avait de nombreux autres dysfonctionnements détectés lors de la visite générale périodique : support du faux châssis sur le châssis dessoudé ; fuite sur le moyeu arrière ; garde-boue ; pare-chocs arrière à ressouder.

Quels sont les résultats pour la commande publique n°1325 ?

1325	20 juillet 2018	Devis	SOLUBIO	Analyse légionelles sur ECS + PLVT divers bâtiments - Services Techniques	1 559,00 €
------	--------------------	-------	---------	--	------------

M. ROUVREAU : L'ensemble des prélèvements d'eau pour l'analyse des légionelles s'est révélé négatif.

o0o

2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 22 MARS, 24 MAI, 27 JUIN, 19 JUILLET 2018

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les procès-verbaux des séances du 22 mars, 24 mai, 27 juin et 19 juillet 2018.

M. BEAUCHAMP : Concernant le procès-verbal du 24 mai, j'attends toujours la réponse de M. ROUVREAU quant à sa représentation (Ville ou CCPG) lors de l'assemblée générale de l'association pour la route 147-149.

M. ROUVREAU : Je vous donne la réponse dès que possible.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

SERVICES A LA POPULATION

3 - RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA COMMUNAUTE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – MODIFICATION – LOT N°5

Mme CLISSON : Dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté visant à améliorer la qualité d'accueil des usagers, les conditions de travail des agents et les performances énergétiques du bâtiment, une consultation à procédure adaptée, composée de 15 lots, a été lancée en vue de la conclusion de 15 marchés (N°18 T HDVC 01 à 15).

Par délibération du 27 juin 2018, le Conseil Municipal a validé le classement opéré pour chacun des lots et approuvé l'attribution des marchés aux entreprises.

L'entreprise la mieux classée pour le lot n°5 « menuiseries métalliques extérieures – métallerie » n'a pas informé le maître d'ouvrage de son placement en redressement judiciaire par jugement du tribunal d'instance.

Compte tenu du défaut d'information du maître d'ouvrage, il convient de déclarer la candidature de la SARL Claude ROBIN irrecevable.

Vu le rapport de la commission MAPA du 5 septembre 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler la décision d'attribution du lot 5 à l'entreprise SARL Claude ROBIN prise par délibération n° CM79-2018 du 27 juin 2018,
- d'approuver l'attribution du lot n°5 « menuiseries métalliques extérieures – métallerie » à l'entreprise Métal Néo pour un montant de 76 575 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document afférant à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires figurent en Autorisation de Programme référencée « AP5005 ».

La Société ROBIN avait fait un premier chiffrage à hauteur de 41 195 € mais elle s'est aperçue qu'elle s'était trompée donc elle a refait un chiffrage dont le montant atteignait 61 372 €. Ensuite, nous avons appris qu'elle était en redressement judiciaire donc nous avons dû l'écarter. C'est pour cela que nous retenons à ce jour la deuxième entreprise, Métal Néo de Rochefort, qui accepte le marché.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

4 - ECHANGE DEMATERIALISE DES DONNEES D'ETAT-CIVIL - CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE LA JUSTICE, LA COMMUNE ET L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES – APPROBATION D'UN AVENANT N°1

M. GILBERT : Une convention en date du 5 juin 2014 a été conclue avec le Ministère de la justice, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés visant à la dématérialisation des échanges en matière de données d'état-civil pour répondre aux demandes notariales.

Un avenant n°1 à la convention a pour objet la prise en compte des modalités de calculs de la participation financière de l'Etat prévue par la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle dans le cadre du déploiement de COMEDEC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

SANTE ET OFFRE DE SOINS

5 - CREATION D'UN CENTRE DE SANTE – CANDIDATURE A UN APPEL A PROJET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

M. LE MAIRE : Le territoire connaît une importante fragilisation de l'offre de soins. En effet, le Département des Deux-Sèvres enregistre le taux de médecins généralistes par habitant le plus bas de Nouvelle-Aquitaine. A l'échelle communale, Parthenay a subi 3 départs récents de médecins généralistes.

Parallèlement, le zonage de la profession de médecin, validé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) le 4 juillet 2018, identifie le territoire de vie-santé de Parthenay en Zone d'Action Complémentaire (ZAC), ne permettant pas d'accéder à l'ensemble des dispositifs d'aide à l'installation.

Dans ce contexte, le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, la Mutualité Française Centre-Atlantique et la Ville de Parthenay souhaitent répondre à un appel à projet de l'ARS visant à soutenir la création de centres de santé médicaux ou polyvalents. La réponse doit être déposée avant le 30 septembre 2018.

Dans une logique d'organisation territoriale des soins, l'amorce de réflexion a été présentée aux professionnels de santé à l'échelle communautaire le 13 septembre 2018.

Les enjeux de la création d'un centre de santé à Parthenay sont :

- améliorer l'accès aux soins,
- développer une offre complémentaire à l'offre libérale,
- améliorer les liens médecines de ville/ médecine hospitalière en facilitant l'exercice mixte et la proximité relationnelle des libéraux et hospitaliers,
- consolider la prise en charge des soins de premiers recours,
- attirer de nouveaux professionnels de santé en proposant des modes d'exercice nouveaux répondant aux aspirations des jeunes praticiens.

Le projet vise à offrir à la population un pôle de soins ambulatoires, sur le site de l'hôpital, regroupant un accès à des soins de premiers recours, à des soins non programmés et permettant des parcours facilités pour la prise en charge hospitalière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de la Ville de Parthenay à la réponse à l'appel à projet de l'ARS « soutien à la création et au démarrage de centres de santé médicaux et polyvalents », en partenariat avec le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et la Mutualité Française Centre Atlantique, selon le document ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Je souhaiterais préciser la différence entre maison de santé et centre de santé car ce n'est pas la même chose. La maison de santé est le résultat d'un projet des professionnels de santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmiers...) qui ont envie de travailler ensemble, de créer un réseau. Cela constitue une maison de santé qui peut être soit un réseau sous forme immatérielle soit un réseau qui s'installe dans une maison sur le plan immobilier. Parfois, au niveau des financements, les communes ou intercommunalités aident les professionnels de santé à se structurer et ensuite à se regrouper.

Ce dont nous parlons ce soir, c'est un centre de santé, objet de l'appel à projet de l'ARS lancé au mois de juin dernier. Il s'agit d'une structure qui va se créer et salarier des médecins, dentistes, kinés... Dans l'appel à projet, participent le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CHNDS), la Mutualité Française et la Commune de Parthenay. Ces trois organismes vont répondre à l'appel à projet. Si nous sommes lauréats, nous installerons un centre de santé qui serait vraisemblablement constitué pour être employeur des médecins en qualité de professionnels médicaux de la Mutualité Française. La Commune de Parthenay et le CHNDS seront partenaires, financiers éventuellement, mais cela restera à déterminer.

Je tenais à expliquer la différence entre centre de santé et maison de santé.

Nous avons organisé une réunion préparatoire pour connaître l'avis et l'opinion des professionnels du territoire. Celle-ci a eu lieu la semaine dernière, certains d'entre vous étaient présents.

Nous avons reçu une lettre de soutien du Docteur Virginie MARTIN, Médecin généraliste et Présidente de l'association « Pôle médical Cœur de Gâtine » nous faisant part de son avis favorable à la réponse à cet appel à projet et à la constitution d'un centre de santé sur la Commune de Parthenay.

Il vous est donc demandé d'approuver la participation de la Ville de Parthenay à la réponse à l'appel à projet de l'ARS « soutien à la création et au démarrage de centres de santé médicaux et polyvalents », en partenariat avec le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et la Mutualité Française Centre Atlantique, selon le document annexé à la convocation du Conseil Municipal de ce soir. La Mutualité Française n'est pas une inconnue sur le territoire, notamment sur la Ville de Parthenay, car elle gère un centre situé boulevard Edgar Quinet à Parthenay dans les locaux dits « Les Acacias ». Actuellement, un dentiste exerce dans ce bâtiment et l'arrivée d'un deuxième spécialiste est envisagée. Ces derniers devraient s'installer dans les locaux du CHNDS à Parthenay dans le futur.

Mme CLISSON : Peut-il y avoir d'autres structures qui répondent à cet appel à projet ?

M. LE MAIRE : Oui, tout le monde peut répondre. Pour constituer un centre de santé donc il faut être une structure qui sera destinée à être employeur des futurs professionnels de santé. Ces professionnels ne seront pas libéraux mais salariés sur un mi-temps, temps plein...

Mme BELY : Nous sommes favorables à toutes les initiatives qui visent à développer l'offre de soins en lien avec les professionnels de santé. Nous avons un certain nombre de questions. Le document joint à la convocation est-il la réponse à cet appel à projet ?

M. LE MAIRE : Non, il s'agit d'une synthèse de ce qu'est un centre de santé.

Mme BELY : Lorsque nous lisons cet appel à projet, beaucoup d'éléments sont demandés et en particulier un plan de financement sur 3 ans. Nous n'avons aucun élément à ce sujet ce soir.

M. LE MAIRE : La réponse à cet appel à projet se fait en partenariat mais c'est principalement la Mutualité Française qui est le chef de file dans la mesure où c'est elle qui devrait salarier les médecins.

Mme LARGEAU : Elle a déjà l'expérience d'un centre de santé à Niort.

Mme BELY : Donc, c'est elle qui porte l'appel à projet.

M. LE MAIRE : Nous sommes 3 mais c'est la Mutualité qui formalise la réponse.

Mme BELY : J'espère que nous ne sommes pas inscrits pour la gloire à cet appel à projet et que la Ville de Parthenay va jouer un rôle concret. Vous disiez tout à l'heure qu'il y avait la possibilité d'être partenaire financier. J'ai lu dans cet appel à projet que les collectivités peuvent attribuer des subventions de fonctionnement ou d'investissement. Quel est votre point de vue sur ce sujet ? Une participation financière de la Ville est-elle envisagée ou pas ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas demandé dans la réponse, il faut que nous soyons d'abord lauréats. Des locaux de l'hôpital de Parthenay seront mis à disposition mais nous ne savons pas si un loyer sera demandé. Cette question interviendra dans la construction du projet de centre de santé. J'ai rencontré Laurent FLAMENT, Directeur de la Direction départementale de l'ARS, avec lequel j'ai évoqué ce souci et il m'a indiqué qu'il aurait la possibilité de nous aider.

Mme LARGEAU : L'ARS se positionne comme facilitatrice de ce projet.

M. LE MAIRE : L'important c'est qu'il y ait une offre médicale nouvelle sur Parthenay.

Mme LARGEAU : Si vous avez écouté les commentaires d'Agnès BUZYN, Ministre de la Santé, elle a dit qu'elle voulait développer l'offre de santé pour lutter contre les déserts médicaux...

Mme BELY : ...nous suivons l'actualité donc nous l'avons entendu. Cet appel à projet demande des réponses précises. Il faut avoir un vrai projet de santé. Là, nous avons des éléments limités. Vous l'avez dit vous-même, ce n'est qu'une synthèse.

M. LE MAIRE : Quel est l'objet de votre question finalement ?

Mme BELY : Pour répondre à cet appel à projet, il faut un dossier précis et bien construit. Or, nous n'avons que quelques éléments. Ce dossier demande également un budget prévisionnel à l'équilibre et un vrai projet de santé. Nous souhaitons donc avoir des éléments supplémentaires.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous donner le budget définitif dans la mesure où le dossier sera déposé le 28 septembre. Les délais de réalisation étaient très courts. Ensuite, l'idée est que les choses se fassent en partenariat. Nous aurons l'occasion de reparler des modalités d'intervention de la Ville, notamment son engagement financier. Je ne sais pas encore dans quelle partie de l'hôpital ce centre de santé sera installé. Il faut que nous soyons lauréats avant de déterminer plus précisément les engagements des uns et des autres.

Mme BELY : J'entends bien, mais il semblerait que pour être lauréat, il faut présenter un budget prévisionnel sur 3 ans. Des éléments précis sont demandés, c'est pour cela que je pose ces questions.

M. LE MAIRE : L'expérience de la Mutualité est incontournable. Elle gère des structures sur Parthenay et Niort. Compte tenu des délais, il me paraissait difficile que la Ville soit chef de file sur ce projet. Il est préférable de s'appuyer sur un partenaire expérimenté comme la Mutualité.

Mme LARGEAU : La Mutualité Française est constituée de médecins, de pharmaciens...

Mme BELY : ...nous avons bien compris mais nous aurions aimé avoir des éléments complémentaires.

Mme PROUST : Nous avons lu cet appel à projet et regardé quels étaient les éléments à fournir pour y répondre. Notamment, au sein du projet de centre de santé, il faut fournir la liste des professionnels qui exerceront au sein de cette structure. Il y a un décalage entre ce qui nous est dit ce soir et l'échéance du 30 septembre, date à laquelle il faut répondre de manière très précise en indiquant qui exercera au sein de ce centre de santé, son lieu d'implantation...

M. LE MAIRE : Personne ne pourra répondre à cette question car les professionnels de santé qui exerceront ne sont pas recrutés.

Mme PROUST : Cela veut dire que notre projet, tel qu'il sera présenté, ne répondra pas au cahier des charges attendu.

M. LE MAIRE : Vous voulez dire que nous ne serons pas sélectionnés ?

Mme PROUST : Pas du tout, nous voulons nous assurer que les choses seront faites comme il se doit.

M. LE MAIRE : C'est l'objet des différentes réunions techniques qui auront lieu jusqu'à la date à laquelle le dossier sera déposé, soit le 28 septembre. Nous ne pouvons pas donner par exemple le nom des médecins qui seront recrutés mais l'ARS le sait.

Mme LARGEAU : Elle le sait, car nous avons participé ensemble à une réunion et la question lui a été posée par rapport à tous ces critères demandés dont, pour certains, il est impossible de répondre. Nous aurons un regard attentif à la réponse à cet appel à projet. Tout le monde sera dans le même cas et je ne suis pas sûre qu'il y ait énormément de candidats car il existe beaucoup de maisons de santé...

Mme PROUST : ... c'est un centre de santé là...

Mme LARGEAU : ...je dis que sur le territoire c'est un complément des maisons de santé qui existent sur d'autres territoires. Nous n'avons jamais pu faire de maison de santé pour des raisons diverses et variées. Ce centre de santé nous paraît la structure qui peut être intéressante pour une ville comme Parthenay.

Mme PROUST : C'est sûr que c'est une opportunité très intéressante, nous sommes tous d'accord. Au vu des éléments demandés dans l'appel à projet, nous nous demandons comment la Mutualité a pu construire son budget sur 3 ans si nous, collectivité, nous ne déterminons pas ce soir ou bientôt les modalités financières.

Mme LARGEAU : Construire un budget sur 3 ans c'est valoriser le salaire des professionnels qui travailleront au sein du centre de santé même s'ils ne sont pas recrutés.

Mme PROUST : Nous sommes en questionnement par rapport à cela. Nous voulons nous assurer que le projet se construise comme il se doit.

M. LE MAIRE : L'intervention de l'ARS est à 2 titres, sélectionner le lauréat et financer l'étude pour la faisabilité du centre de santé.

Mme PROUST : C'est une aide au démarrage.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme PROUST : Il ne s'agit pas de la faisabilité. L'aide est débloquée à l'ouverture du centre de santé. Il ne s'agit pas d'une aide à l'étude.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce qui nous a été dit.

Mme PROUST : Dans l'appel à projet, il est mentionné un fonds de roulement à l'ouverture du centre de santé. Cela explique nos questions car entre ce que l'on vous a dit et ce qui est mentionné dans l'appel à projet, il y a un décalage.

M. BAUDOIN : Mme LARGEAU, je n'emploierai pas le même vocabulaire que vous. Je trouve que nous n'anticipons rien. Nous parons au plus pressé comme dans beaucoup de régions. Je connais 6 personnes qui sont dans la même situation que moi, qui habitent Parthenay, dont le médecin généraliste est parti à la retraite mais n'a pas été remplacé.

Mme LARGEAU : Nous faisons des réunions avec l'ensemble des médecins de Parthenay pour trouver une solution.

M. BAUDOIN : Nous ne pouvons pas dire que nous anticipons puisque cette situation était prévisible. Nous aurons le même problème avec les dentistes d'ici 2 à 3 ans. Nous ne sommes pas les seuls, la Ville de Niort est confrontée aux mêmes problèmes. Quand nous parons au plus pressé, je ne suis pas sûr que nous fassions les meilleurs choix.

Mme LARGEAU : J'ai dit que nous anticipons par rapport aux déclarations d'Agnès BUZYN uniquement.

Mme BELY : Pendant que nous sommes sur ce sujet, je vais élargir un petit peu puisque le CHNDS de Faye L'Abbesse fait beaucoup parler de lui dans la presse en ce moment. Vous êtes Président du Conseil de surveillance et j'ai lu ce que disaient vos collègues du Thouarsais. Partagez-vous leur avis en tant que Président de ce Conseil de surveillance ?

M. LE MAIRE : Non, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet. Je ne vois pas l'intérêt d'accentuer les difficultés d'un établissement qui démarre. Au contraire, il faut le soutenir, l'accompagner. Nous connaissons les uns et les autres des personnes qui ont été mal reçues, mal soignées et d'autres ont été bien soignées et bien reçues. C'est sûr qu'il y a des soucis au démarrage. Il s'agit du domaine de la santé donc cela impacte sérieusement, c'est incontestable. Aider un établissement qui démarre et qui doit être soutenu par ses élus de proximité, cela me semble le bon réflexe plutôt que de critiquer dès que quelque chose va mal. Je ne suis pas du tout d'accord avec cette façon de faire même si sur le fond, je reconnais qu'il y a des choses à améliorer. Plutôt que de s'épancher dans la presse en pointant ce qui ne va pas, il faut plutôt trouver des solutions, c'est ma façon de faire.

Mme BELY : Vous avez été cité dans l'article paru dans la presse, c'est pour cela que je vous posais la question.

M. LE MAIRE : Je m'exprime en Conseil de surveillance. Quand il y a des choses qui ne vont pas, je le dis et j'essaie de faire en sorte que des solutions soient apportées aux problèmes soulevés. Je ne m'épanche pas dans la presse sur un tel sujet, je n'en vois pas l'intérêt.

Mme BELY : Nous avons constaté que des efforts sont faits pour maintenir sur Parthenay un certain nombre de consultations ce qui est important pour la population qui est vieillissante. Or, il semblerait qu'il y a de nouveau un problème d'ophtalmologistes. A ce jour, il est impossible de prendre un rendez-vous car il faut attendre l'arrivée du spécialiste. Il y en avait un pourtant.

M. LE MAIRE : 3 ophtalmologistes assuraient les consultations environ 5 jours par semaine mais ils ont repris leur fonction initiale.

Mme BELY : Sommes-nous sûrs qu'un nouvel ophtalmologiste arrivera au mois de novembre ?

M. LE MAIRE : Normalement oui.

La direction va changer donc il va falloir trouver quelqu'un qui accepte la succession du directeur actuel qui part bientôt à la retraite. Il y a une directrice adjointe qui est en arrêt maladie et qui ne reviendra pas. S'ajoute à cela, un problème de recrutement comme dans tous les hôpitaux, il n'y a pas que le nord Deux-Sèvres qui est impacté. C'est pour cela que les critiques affichées dans la presse ne favorisent pas le choix des médecins de venir exercer au CHNDS. Entretenir ce climat est très préjudiciable à l'hôpital.

Mme BELY : J'ai une dernière question, toujours en marge mais nous restons sur le domaine de la santé. Qu'en est-il de la réflexion sur le projet EHPAD ?

Mme LARGEAU : Nous poursuivons nos comités de pilotage. Nous avons fait le 5^{ème} cette semaine. Il y a plusieurs hypothèses sur une localisation en centre-ville pour la reconstruction d'un EHPAD. Les Camélias ont bien déménagé aux Orangers et tout le monde est satisfait mais ce n'est qu'une solution transitoire. Il n'y a pas que des nuages dans le ciel du CHNDS. La réflexion au sein du comité de pilotage en est au souhait de rencontrer les bailleurs sociaux pour parler du montage financier de la construction de ce projet.

Mme BELY : Où se construira ce projet ? Qui fait partie du comité de pilotage ?

Mme LARGEAU : Il est composé de la Directrice adjointe de l'hôpital de Parthenay, moi-même, Laurence VERDON qui représente la Ville de Parthenay...

Mme BELY : ...vous y assistez à quel titre ?

Mme LARGEAU : L'hôpital car je suis cadre supérieur du pôle de personnes âgées. Pour la Ville de Parthenay, les représentants sont Mme VERDON et Mme LAMBERT puis Christophe GUINFOLLEAU qui est le chef de projet.

Mme BELY : Quel est le lieu d'implantation ?

Mme LARGEAU : Il est encore à déterminer car c'est fonction de l'emprise foncière disponible pour pouvoir accueillir un EHPAD de 80 lits. Allons-nous détruire les Camélias et reconstruire au même endroit, acheter La Poste... ? Il y a plusieurs hypothèses et ce sera le montage financier qui nous permettra de choisir le meilleur projet. C'est pour cela que nous souhaitons rencontrer les bailleurs sociaux.

Mme BELY : Nous avons entendu dire que le CCAS serait acquéreur des Camélias.

Mme LARGEAU : Nous l'avons évoqué en Conseil d'Administration du CCAS plusieurs fois.

Mme BELY : Pour en faire quoi ?

Mme LARGEAU : Pour pouvoir participer à la construction de la maison de retraite et offrir un emplacement car le CHNDS, sans la Ville, ne pourra pas reconstruire une maison de retraite.

Mme BELY : Nous détruirions les Camélias ?

Mme LARGEAU : Pourquoi pas. Ce n'est pas un bâtiment adapté à l'accueil des personnes âgées ni au personnel. Il n'y a pas de bureaux pour les médecins, les cadres. Le personnel a des vestiaires au sous-sol. Par contre, c'est un bâtiment qui peut accueillir d'autres activités. Si nous l'achetons et qu'il n'est pas déconstruit, nous pourrions l'utiliser à d'autres fins.

M. CHEVALIER : Pourriez-vous nous retrouver les procès-verbaux du CCAS dans lesquels ce sujet a été abordé ? Ma mémoire me fait peut-être défaut.

Mme LARGEAU : Je vous les redonnerai. Nous avons même parlé de la provision pour grosses réparations qui ne pouvait être récupérable que par un propriétaire. Je pensais l'avoir évoqué plusieurs fois. L'objectif est que cela aille vite et que nous reconstruisions une maison de retraite rapidement.

Mme PROUST : Je voulais revenir à la délibération pour laquelle nous voterons ce soir avec plaisir. Nous avons déjà eu des déconvenues en matière d'appel à projet donc, si cela ne fonctionne pas, quel est le plan B ?

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de plan B pour le centre de santé.

Mme PROUST : Pas pour le centre de santé mais pour l'offre de soins à Parthenay. Sur quoi allons-nous travailler si ce projet ne se fait pas ?

M. LE MAIRE : L'initiative doit venir des médecins. Nous pourrions les accompagner s'ils souhaitent faire une maison de santé. Tout cela se rapproche de ce que l'on appelle les hôpitaux de proximité. Il faut reconstituer sous cette forme de centre de santé ou sous une forme différente (maison de santé) des établissements qui assurent cette

médecine de proximité. Depuis longtemps, nous pensons qu'il faut que les médecins se regroupent. Il y a des projets. J'ai reçu des médecins et des kinés souhaitant se regrouper. Des projets sont en cours.

Mme PROUST : Vous ne voulez vraiment pas que l'on étudie la possibilité de salarier en direct des médecins comme cela se fait dans d'autres villes ? J'ai lu que 66 % des jeunes docteurs trouvent qu'être salarié est une bonne idée. La manière de vouloir exercer la profession évolue.

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'il y a des centres de santé.

Mme PROUST : Dans l'alternative où cela ne fonctionne pas, ne voudriez-vous pas que nous travaillions parallèlement ou conjointement sur le fait que la collectivité puisse devenir employeur de médecins ? Ce sont des statuts attractifs.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas mais je ne suis pas sûr que notre structure soit appropriée à cela c'est-à-dire à salarier.

Mme PROUST : Je n'en préjuge pas non plus mais je me dis qu'il faut que nous exploitions cette possibilité.

M. LE MAIRE : J'ai discuté quasiment tout l'été avec un médecin qui finalement s'installe à Secondigny. Je n'ai pas souhaité faire une surenchère à son installation à Secondigny par rapport à Parthenay, ce que j'ai indiqué immédiatement au Maire de Secondigny, car nous sommes sur le territoire de la Communauté de Communes. Financièrement, c'est l'impact, le fossé qui peut nous séparer avec un classement de zones où la CPAM va pouvoir intervenir de manière assez conséquente car ce sont des enveloppes qui avoisinent les 50 000 €. De plus, nous sommes dans une zone de revitalisation rurale donc une défiscalisation s'applique durant 5 ans pour la nouvelle installation. Sommes-nous sur cette surenchère permanente ?

*Adopté à l'unanimité.

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

6 - CONSTRUCTION DU PARC DES SPORTS L'ENJEU - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DU PETIT SANITAT

Mme CLISSON : Dans le cadre de la construction du Parc des Sports l'Enjeu, il a été décidé de procéder à l'effacement du réseau électrique de la rue du Petit Sanitat.

Pour ce faire, lors de sa séance du 16 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'effacement du réseau électrique conclue avec ENEDIS (ex-ERDF).

Le montant de cette opération s'établit finalement à 50 434,28 € HT, et se décompose comme suit :

- Travaux : 45 852,35 € HT
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : 4 581,93 € HT

En application de l'article 8 du cahier des charges de concession prévoyant la participation d'ENEDIS à hauteur de 40 % du montant réel des travaux HT (pour la partie électrique), le financement définitif des travaux serait le suivant :

- ENEDIS : 20 173,71 €
- Ville de Parthenay : 30 260,57 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement définitif tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter d'ENEDIS le versement d'une participation financière de 20 173,71 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. BEAUCHAMP : C'était prévu au moment du budget du stade.

Mme CLISSON : Nous avons omis de l'indiquer dans les recettes.

M. BEAUCHAMP : Pourrions-nous avoir le bilan complet du coût du Parc des sports l'Enjeu ? Je pense que maintenant les paiements sont terminés.

Mme CLISSON : Nous vous le préparerons pour la prochaine fois.

M. BEAUCHAMP : Merci.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

7 - RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT DES GRIPPEAUX – APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme CLISSON : La salle de sport des Grippeaux est implantée dans un complexe sportif comprenant également trois terrains de sport et des vestiaires indépendants construits en 2013 pour les utilisateurs des terrains.

Située à proximité du lycée d'enseignement professionnel et de l'école primaire La Mara, la fréquentation s'élève en moyenne à 150 élèves par jour. Cette salle permet la pratique du basket-ball, hand-ball, volley-ball, badminton, boxe, escrime.

Construite en 1973, elle est aujourd'hui très vétuste. Les toitures ne sont plus étanches notamment ; les infiltrations d'eau endommagent fortement le revêtement de sol en parquet.

La Commune de Parthenay souhaite entreprendre des travaux de rénovation comprenant la reprise de la couverture, du bardage et des menuiseries extérieures.

L'estimation des travaux, honoraires compris, s'élève à 206 695 € HT (248 034 € TTC). Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Contrat de ruralité 2018 pour un montant de 45 575 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les travaux de rénovation de la salle de sport des Grippeaux,
- d'approuver le plan de financement ci-annexé,
- de dire que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme votée en 2018 avec des crédits de paiement ouverts sur 2 exercices (2018 et 2019),
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute aide financière pour cette opération et notamment à déposer une demande de subvention au titre du Contrat de ruralité 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. BEAUCHAMP : C'est une très bonne nouvelle de réparer cet équipement. Il est indiqué une dépense de 248 000 € alors que dans les autorisations de programme était mentionnée la somme de 220 000 €.

Mme CLISSON : Demain, nous aurons une réunion avec l'architecte, les services techniques et les techniciens. Pour l'instant, le montant des travaux n'est pas arrêté. Sur les AP/CP, il est indiqué 220 000 € mais l'autorisation de programme reste une estimation de départ que nous pouvons réajuster par la suite. Pour le moment, nous ne connaissons pas le montant exact des travaux car les marchés ne sont pas passés.

M. BEAUCHAMP : Sur le plan de financement, vous n'indiquez pas la TVA mais il faudra tout de même la payer. La TVA s'indique en dépenses et en recettes.

Mme CLISSON : Le FCTVA est reversé donc il y a un écart de 4 %. Il faudra que les travaux débutent avant la fin de l'année pour bénéficier de ces 45 000 €.

M. BEAUCHAMP : La prochaine fois, nous voterons peut-être une délibération modificative ?

Mme CLISSON : Il y en aura une d'ici la fin de l'année.

*Adopté à l'unanimité.

O
O O
O

RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

8 - EGLISE SAINT-LAURENT - RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - MARCHE DE TRAVAUX – APPROBATION D'AVENANTS

Mme LAMBERT :

- Par marché n° 16TSTLAU01, les travaux du lot n°1 « maçonnerie – pierre de taille » ont été confiés à l'entreprise SARL SOPOREN, 39, route de Poitiers – 86240 FONTAINE-LE-COMTE.

Il est envisagé des travaux supplémentaires consistant en la mise en place d'un déshumidificateur.

Il s'agit d'un 2^{ème} déshumidificateur qui a été nécessaire car, suite à des entrées d'eau au niveau du chœur, les murs étaient gorgés d'eau donc il fallait déshumidifier avant la restauration des peintures.

Ces travaux représentent une plus-value de 4 512 € HT soit 5 414,40 € TTC.

L'avenant n°2 à conclure avec la SARL SOPOREN représente une augmentation de 0,41 % du montant initial d'un montant de 1 093 496,12 € HT portant le nouveau montant du marché à la somme de 1 122 325,57 € HT.

- Les travaux du lot n°3 « couverture » ont été confiés à l'entreprise SARL Alain Coutant, ZI de la Poterie – BP4 – 79700 MAULEON.

Il est envisagé des travaux supplémentaires consistant dans le traitement de désordres sur les couvertures du chœur.

Il était seulement envisagé un remaniement de la couverture et quand cette dernière a été observée d'un peu plus près, il a été repéré des entrées d'eau dues à de la végétation qui avait abimé la couverture.

Ces travaux représentent une plus-value de 11 949,54 € HT soit 14 339,45 € TTC.

L'avenant n°1 à conclure avec la SARL Alain Coutant représente une augmentation de 13,52 % du montant initial d'un montant de 88 408,32 € HT portant le nouveau montant du marché à la somme de 100 357,86 € HT.

- Les travaux du lot n°6 « peintures murales » ont été confiés à l'entreprise TOLLIS SARL, 183, bd Jean Mermoz – 94550 CHEVILLY LARUE.

Il est envisagé des travaux supplémentaires consistant en la restauration des plaques métalliques peintes du chœur.

Il s'agit de plaques métalliques qui correspondent aux peintures qui sont sur les murs et qui étaient cachées par des boiseries. Lorsque ces dernières ont été retirées, il s'est avéré que ces plaques métalliques demandaient un traitement particulier.

Ces travaux représentent une plus-value de 17 135 € HT soit 20 562 € TTC.

L'avenant n°1 à conclure avec TOLLIS SARL représente une augmentation de 4,41 % du montant initial d'un montant de 388 783,23 € HT portant le nouveau montant du marché à la somme de 405 918,23 € HT.

- Les travaux du lot n°9 « paratonnerre » ont été confiés à l'entreprise LUSSAULT, Route de la Gaubretière – 85130 TIFFAUGES.

Il est envisagé des travaux supplémentaires consistant en la réalisation et pose de deux grilles de terre en cuivre en remplacement du kit de prise de terre prévu au marché.

La norme NF C 17-102 applicable au 17 septembre 2011 implique une prise de terre d'une valeur inférieure à 10 ohms pour chaque conducteur de descente.

Dans le cas où la résistivité élevée du sol empêche d'obtenir une résistance de prise de terre inférieure à 10 ohms, des dispositions complémentaires peuvent être utilisées.

Sur le site de l'église St Laurent de Parthenay, nous devons avoir recours aux dispositions complémentaires en utilisant la pose de grilles de terre (100 m de conducteur qui est considéré comme une valeur inférieure à 10 ohms).

Les motifs sont les suivants :

- impossibilité de perforer le sol en dessous du niveau décaissé pour les fouilles, dû à la présence de roches,
- impossibilité d'agrandir les fouilles, dû à la présence de réseaux divers dans la ruelle, et de la trop petite surface sur laquelle nous pouvions intervenir,
- terre végétale ou enrichisseur de terre ne serait pas efficace car la surface n'est pas assez grande,
- ajout d'électrode impossible, le sol étant trop dur.

Ces travaux représentent une plus-value de 2 002,12 € HT soit 2 402,54 € TTC.

L'avenant n°1 à conclure avec l'entreprise LUSSAULT représente une augmentation de 26,7 % du montant initial d'un montant de 7 495,59 € HT portant le nouveau montant du marché à la somme de 9 497,71 € HT.

L'augmentation de 26.7% par rapport au montant initial du marché est rendue possible en application de l'article 20 du code des marchés publics (les marchés de travaux de l'église Saint-Laurent ayant été attribués avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance de 2016) qui dispose qu'en cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, un avenant ou une décision de poursuivre peut intervenir quel que soit le montant de la modification en résultant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les avenants n°1 aux lots n° 3, 6 et 9 avec les entreprises SARL Alain Coutant, TOLLIS SARL, LUSSAULT et l'avenant n°2 au lot n° 1 avec l'entreprise SARL SOPOREN,
- de dire que cette opération fait l'objet d'une opération de programme votée le 19 février 2015 (AP 5003),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. BEAUCHAMP : Nous faisons référence à une AP/CP (autorisation de programme et crédit de paiement) de 2015 alors que le 15 février 2018, nous avons voté les mêmes autorisations pour l'église Saint-Laurent. Je n'ai pas tout compris. En 2015, le montant était de 1 600 000 € et en 2018 il était de 2 760 000 €. Comment se fait-il que nous nous référions à 2015 ?

Mme CLISSON : Nous avons dû faire des décisions modificatives.

M. BEAUCHAMP : Il ne s'agit pas d'une décision modificative. Nous avons voté les AP/CP le 15 février 2018 pour un montant de 2 760 000 €.

Mme CLISSON : En 2015, il s'agissait de la mise en place.

M. BEAUCHAMP : Ce n'est pas logique car lorsque nous votons une 2^{ème} AP/CP, elle annule la première. Aujourd'hui, nous sommes sur celle de 2018 et non sur celle de 2015.

Mme CLISSON : A ce jour, nous sommes bien sur la somme de 2 760 000 € votée en 2018.

Mme BARANGER (Directrice Générale des Services) : Figure à la délibération, le montant initial des marchés de travaux. S'agissant d'un avenant, pour calculer le pourcentage d'évolution, nous nous référons au montant initial du marché en question.

M. BEAUCHAMP : Donc, aujourd'hui, le montant est estimé à 2 760 000 € plus les 42 000 € qui vont être votés. Nous sommes donc à 2 800 000 € à ce jour.

Mme CLISSON : Lors du dernier Conseil Municipal, Mme PROUST nous avait demandé un récapitulatif financier. Nous vous le projetons.

Sur ce document, en bas à gauche, vous avez deux petits tableaux, comprenant les avenants dont nous venons de parler.

Il y a une tranche conditionnelle qui s'élève à 112 976, 02 €

Avec la tranche conditionnelle :

	DEPENSES	RECETTES
TTC GLOBAL	2 971 211,84	
FC TVA 16,404 %		483 174,32
TOTAL DES SUBVENTIONS		1 261 194,93
FONDATION DU PATRIMOINE (50,94 %)		12 621,00
ASSURANCES		433 101,94
TOTAL TTC	2 971 211,84	2 190 092,19
PART VILLE	781 119,65	

M. BEAUCHAMP : Nous avons 2 800 000 € de dépenses, 50 % de subventions et il nous reste à payer 700 000 €...

Mme CLISSON : ...car il y a le FCTVA pour 483 000 € et nous avons perçu 433 000 € d'assurances et 12 621 € de la part de la Fondation du Patrimoine.

Mme PROUST : Avec l'orgue ?

Mme CLISSON : Orgue compris, tous les avenants sont inclus.

M. BEAUCHAMP : Pourriez-vous nous envoyer le tableau ?

Mme CLISSON : Oui.

*Adopté par 22 voix pour et 7 contre.

O
O O
O

AFFAIRES TECHNIQUES

9 - SERVICES TECHNIQUES – MODIFICATION DES TARIFS 2018

M. ROUVREAU : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 janvier 2018, a adopté les tarifs de différentes prestations techniques pour l'année 2018.

Une délibération de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en date du 28 septembre 2017 a approuvé la prise de compétence assainissement et eaux pluviales, entérinée par un arrêté préfectoral du 27 décembre 2017.

Depuis et pour faire suite à une évolution règlementaire, une délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine, en date du 1^{er} mars 2018, approuvait le reclassement de la compétence Assainissement au titre des compétences optionnelles vers les compétences facultatives en excluant le volet eaux pluviales.

Aussi, il apparaît nécessaire, par suite du retour de l'exercice de la compétence eaux pluviales aux communes, d'instaurer à nouveau un tarif pour les demandes de branchements eaux pluviales.

Le montant proposé est de 1 550 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le tarif de 1 550 € pour les demandes de branchements eaux pluviales,
- de dire que ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2018.

M. BEAUCHAMP : Il s'agit du coût moyen de la prestation ou est-ce le tarif qui était facturé auparavant ?

M. ROUVREAU : Il s'agit du tarif facturé auparavant. Il pourrait être révisé mais il est difficile à définir puisque le réseau centralisé dans les voiries est plus ou moins près des maisons d'habitation donc il peut y avoir un coût différent selon les distances de raccordement.

M. BEAUCHAMP : Sinon, il faut faire une moyenne.

**Adopté à l'unanimité.*



QUESTIONS DIVERSES

1) Pourquoi annoncez-vous officiellement à la presse des décisions importantes avant le vote au Conseil Municipal ?

M. CHEVALIER : J'ai écouté avec attention votre interview sur Radio Gâtine (émission intitulée « l'entretien » au cours de laquelle nous avons appris officiellement la mise en place de la vidéo protection. J'aimerais savoir si vous comptiez prendre une délibération avec un débat contradictoire sur ce sujet important. Nous attendons depuis longtemps que le débat ait lieu en Conseil Municipal à part si vous ne comptiez pas passer par une délibération ce qui serait surprenant pour un sujet comme celui-ci. C'est un sujet central qui sera certainement une des thématiques des prochaines municipales donc nous voudrions nous exprimer.

M. LE MAIRE : La vidéo protection ou la sécurité publique ?

M. CHEVALIER : La sécurité publique mais c'est lié. Le débat va permettre à chacun de s'exprimer sur le sujet. Sur un sujet comme celui-ci, tant que le débat n'a pas eu lieu, les décisions ne peuvent pas être prises à l'avance. Nous avons des convictions personnelles mais je pense que c'est l'intérêt général qui prime. J'ai un principe dans ma manière de m'engager en politique, elle n'est pas de moi mais je tiens à cette phrase « Ne dis jamais non par dogmatisme et jamais oui par discipline », phrase de M. LARCHER, Président du Sénat. Donc, M. le Maire, j'aimerais savoir pourquoi vous annoncez cela publiquement ? C'est désagréable, lorsque l'on est élu, d'apprendre ceci par le biais de la presse. J'aimerais également savoir si prochainement nous pourrions avoir un débat sur ce sujet et, au préalable, réunir le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance car nous pouvons en parler pour connaître les opinions d'autres personnes que les élus qui sont impliqués dans ce genre de réflexion sur cette thématique très importante.

M. LE MAIRE : J'ai répondu à une question qui m'était posée et j'ai l'habitude de répondre aux questions. J'ai indiqué qu'un sondage avait été fait avec une bonne participation qui avait donné un avis très majoritaire pour l'installation de la vidéo protection et que nous suivrons un calendrier courant 2019.

M. LONGEARD : C'est une question qui avait déjà été posée et dont la réponse avait été donnée lors d'un précédent Conseil Municipal. De mémoire, j'avais répondu que cette décision était propre au Maire de par son pouvoir de police.

M. CHEVALIER : Vous nous aviez consulté au préalable sur d'autres sujets de sécurité publique, par exemple pour la police municipale...

M. LE MAIRE : ...la vidéo protection, nous en avons déjà parlé.

M. CHEVALIER : Non, nous n'avons jamais eu le débat car vous auriez peut-être des surprises sur les positions de chacun. Ce sujet mérite d'échanger afin que nous puissions faire part de nos arguments. Là, j'écoute la radio et j'apprends cette nouvelle. En tant qu'élu, j'aurais aimé le savoir avant.

M. LE MAIRE : Nous en avons déjà parlé.

M. CHEVALIER : Oui mais nous n'avons pas décidé si elle sera installée. Il y aura une délibération ou pas ?

M. LE MAIRE : Juridiquement, si ce n'est pas utile, il n'y aura pas de délibération.

M. CHEVALIER : C'est l'objet de ma question aussi.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'obligation de délibérer en Conseil Municipal.

M. CHEVALIER : Ce serait bien que nous ayons un échange sur ce sujet, c'est important.

M. LE MAIRE : Vous êtes contre ou pas ?

M. CHEVALIER : Justement, soit je m'exprime très mal soit vous me prenez pour un idiot car je vous ai dit que j'attends ce débat et les échanges pour savoir quelle position je vais prendre.

M. LE MAIRE : J'avais déjà exprimé mon opinion à titre personnel.

M. CHEVALIER : Ce n'est pas le cas de tout le monde, nous n'avons pas eu l'occasion de nous exprimer.

INFORMATION

M. GILBERT : Je remercie toutes les personnes qui ont participé aux Culturelles le week-end dernier, manifestation chargée sur le plan de la culture et du patrimoine. Les Culturelles étaient une action proposée par le Comité de pilotage dans le cadre du Document d'Orientations Culturelles. Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Comité de pilotage, ceux qui sont présents ici ainsi que les associations qui ont travaillé et qui ont permis de mettre en œuvre cette demi-journée de présentation de la programmation culturelle.

Sur internet, la Ville de Parthenay a fait paraître une vidéo présentant le programme de septembre 2018 à janvier 2019, que je vous invite à partager. De même, un document vous a été distribué ce soir et vous permet de vous inscrire dans les différentes programmations des associations. En vous remerciant.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 20 septembre 2018 au 4 octobre 2018.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;